

Bonjour amis pêcheurs,

Je reviens sur ce que j'ai dit le jour de notre assemblée générale, les plans d'eau de Condé n'appartiennent pas à notre AAPPMA, ces derniers sont détenus par 3 propriétaires: Le département du Nord, la fondation de chasse et la municipalité de Condé. Nous Francs Pêcheurs, ne sommes que les gestionnaires de la pêche.

Comme je l'ai annoncé ! J'ai transmis ma demande de repeuplement à la fédération départementale de la pêche (voir ci-dessous) qui l'a validé et qui se chargera de la transmettre aux autres entités responsables.

Concernant les futurs repeuplements.

Avant de repeupler un plan d'eau, des études doivent être réalisées par les techniciens la FD en accord avec le département. Ensuite sont pratiquées des pêches électriques, pour y recenser les espèces et le nombre de poissons qui s'y trouvent. Si les résultats de ces pêches sont non conforme au plan halieutique, ils conditionneront des éventuels repeuplement des espèces en sous effectif, dans un but de rééquilibrage halieutique. S'ils sont conforme au plan, il n'y aura pas de rempoissonnement. Ces pêches ont eu lieu sur Chabaud Latour, la Digue Noire et les 2 Sarels en 2017. les résultats sont concluent pour Chabaud Latour et la Digue Noire et conforme au plan halieutique, il n'y aura donc pas de rempoissonnement sur ces étangs classés poissonneux . J'ai reçu de la fédération, les rapports du plan de repeuplement dans ces 2 plans d'eau, la gestion piscicole est bonne bien gérée et ne nécessite plus de repeuplement.

Par contre les 2 Sarels, sont en déséquilibre, tant en poisson qu'en herbiers, les comptages effectués l'ont montré. Afin de revenir à un équilibre halieutique normal, il serait nécessaire d'y créer des frayères naturelles ou artificielles et des repeuplements chaque année en faisant des contrôles réguliers par pêche électrique, mais ces repeuplements (s'ils sont avérés), devront être le plus court possible sans dépasser 5 ans maximum, afin que le poisson se reproduise naturellement. Ces demandes ont été transmises à la fédération, ainsi qu'au département, plusieurs Email me le confirme (voir ci-dessous). Mais sachez que ce n'est pas gagné d'avance, d'autres études seront nécessaires avant un éventuel repeuplement dans ces étangs. Quoi qu'il en soit, ce ne sera peut être pas pour cette année. Les rempoissonnements tels qu'ils existaient auparavant ne se feront plus. Ils devront être programmés (si nécessaire) avec une approche écologique précise et cohérente.

Voilà ce n'est pas facile aujourd'hui de gérer notre AAPPMA et plus ça va, plus cela deviens compliqué. Des projets, nous en avons ! Aménagement de frayères sur les 2 Sarels, création de pontons sur Chabaud Latour, élagage sur les rives de la Digue Noire et aux 2 Sarels, repeuplement et participation aux travaux de réhabilitation. Mais tout cela reste soumis à l'autorisation des propriétaires des sites concernés. Maintenant s'il y a des pêcheurs mécontents suite aux problèmes de la pêche que nous rencontrons sur Condé. Je vous conseille de m'adresser vos remarques personnelles, par courrier ou par mails, je les transmettrai à qui de droit.

Je me suis engagé à défendre la pêche à Condé et je le ferai toujours pour le bien des pêcheurs Monsieur Patrick Larivière vice président de la fédération a dit, que notre travail était bien fait et que ma demande de repeuplement a bien été validé par la FD.

Je ne manquerais pas de vous tenir informé des suites.

Le Président.
Henri Mascart

Ci-dessous, les Emails des demandes.

De : Henri MASCART [maillot:henri.mascart@orange.fr]

Envoyé : mercredi 15 novembre 2017 11:14

Objet : ré: Projet empoissonnement Sarels et Wagner

Bonjour

L'année se termine et il va falloir penser au rempoissonnement de nos étangs pour le bien de nos nombreux pêcheurs.

Mon souhait avec l'accord de la fédération et nos partenaires bien sûr et comme annoncé lors de la dernière réunion en mairie le mois dernier,

faire un rempoissonnement poisson fourrage sur les sarels, la digue noire et Wagner, je sais que la Sarel de droite qui est totalement dépourvue de végétation donc en manque de reproduction naturelle, après vérification par pêche électrique si nous obtenons une bonne reproduction, nous stopperons les rempoissonnements sur 5 ans.

Je souhaite également aménager, élaguer, faire l'entretien des berges sur la digue noire, les sarrels et Chabaud Latour afin d'éviter les dépôts sauvages de déchets, d'installer dans un premier temps des pontons sur Chabaud Latour chaque année en fonction de notre budget afin d'attirer le tourisme et de mettre en valeur le plan d'eau par la pêche, de donner accès à nos pêcheurs et jeunes pêcheurs pour qu'ils puissent y pêcher en toute sécurité, projet très utile pour le développement de notre école de pêche et pour le bien de nos jeunes pêcheurs, mais voilà pour mettre à jour ce projet, il me faut l'autorisation par écrit des propriétaires des sites bien sûr afin d'éviter des conflits où représailles, choses que je ne souhaite absolument pas, comme j'ai annoncé, nous prenons en charge le coût des travaux et d'entretien bien sûr.

Voici le détail du rempoissonnement que nous envisageons :

Je souhaiterais la présence de techniciens pour faire le marquage du poisson avant remise à l'eau.

Voici la quantité et espèce pour la digue noire

Gardons : 250 kg

Carassins : 150 kg

Brèmes : 150 kg

Voici la quantité et espèce pour la sarrels 1

Gardons : 250 kg

Carassins : 50 kg

Brèmes : 50 kg

Voici la quantité et espèce pour la sarrels 2

Gardons : 250 kg

Carassins : 50 kg

Brèmes : 50 kg

Voici la quantité et espèce pour wagner

Gardons : 250 kg

Carassins : 50 kg

Black-bass: 50 kg

Je compte sur vous, merci.

Cordialement.

Henri

Bonjour Henry

Pour ton programme de repoissonnement, je le regarde, si besoin je reviens vers toi et nous le transmettrons aux partenaires. En tout état de cause aucun repoissonnement ne pourra être prévu sans leur autorisation préalable. Je transmets également les autres demandes auprès du département du Nord.

CDT

Henri MASCART [mailto:henri.mascart@orange.fr]

Envoyé : jeudi 30 novembre 2017 16:49

Objet :repeuplement

Message du 30/11/17 > A : "henri.mascart@orange.fr

J'ai validé ton plan de repeuplement sur la digue noire et les sarels, j'ai transmis la demande par mail au département afin de recueillir leur accord et autorisation. Dès que j'ai un retour je t'en fais part. Par ailleurs tu avais prévu un repeuplement sur l'étang Wagner, or ce dernier fait partie du domaine public fluvial, le repeuplement ne peut être autorisé qu'après accord du préfet, je t'invite donc à ne prévoir aucun repeuplement sur ce site. La fédération étant détentrice des droits, nous nous chargerons du plan de repeuplement et des démarches

Bonjour Henri,

J'ai eu des J'ai des nouvelles du département du Nord, le repeuplement paraît compliquer pour cette année, peux tu me dire quand tu dois transmettre ta commande :

Bonjour Henri,

La porte n'est pas fermée, je te laisse prendre connaissance du mail ci-dessous, toutefois les délais semblent courts d'où ma question. Il nous faut donc sans tarder préparer un courrier à l'intention du département du Nord.

CDT

Envoyé : jeudi 30 novembre 2017 11:43

Objet : RE: Projet empoissonnement Sarrels et Wagner

Bonjour

Merci pour ces informations et la transparence de cette transmission. Toutefois elle a besoin d'objectivation, je ne peux pas y donner suite en l'état sans plus d'info.

Pour cette année, le minimum me paraît d'adresser au département un courrier mentionnant les quantités et espèces pour lesquelles vous demandez notre accord, détaillant sans faux argument de l'intérêt écologique ou non de ces repoissonnements, de l'origine des poissons, confirmant une réduction par rapport à l'année passée, et un

calendrier pour un plan de sortie rapide du rempoissonnement (engagement pour initier un plan de gestion piscicole dès 2018 puisque nous avons presque tous les diags à l'exception de quelques plans d'eau)
Demande technique à ce stade.

Juste quelques éléments d'analyse qui mériteront éventuellement une discussion technique plus approfondie entre nous :

S'il n'y a pas eu de rempoissonnement ces dernières années sur ces étangs, je suis opposé à ce qu'on les reprenne sans réflexion écologique préalable (je suis d'ailleurs étonné que le Brochet n'apparaisse pas). Par ailleurs, vus les diags, la position sera peut être différente sur les différents plans d'eau (tant qu'ils fonctionnent en systèmes clos) Digue Noire présentant a priori plus de potentiel que Sarels.

Les droits de pêche vous sont octroyés (à la fédération) dans le cadre de la convention cadre pour une liste de sites définie (dont Sarels et Digue noire pour ce secteur mais pas Wagner, s'il s'agit bien de l'étang Saint Pierre et sauf si j'ai loupé un avenant).

La même convention cadre précise que des conventions spécifiques à chaque site seront établies. Ce que nous n'avons pas fait pour Chabaud sauf erreur. C'est dans cette convention spécifiques que pourraient être établies les modalités de gestion halieuthique plus que dans un échange dans l'urgence avant commande des poissons. Les modalités de gestion étant, elles, le résultats d'un plan de gestion.

Pour remettre tout à plat, il faut donc reprendre les choses dans l'ordre : diagnostic (c'est fait), plan de gestion, préconisations, et in fine accord du département et convention spécifique.

Tu objecteras que ce n'est pas jouable dans les délais, je comprends, alors il faudra vous engager sur un calendrier. Je note la proposition de M. Mascart d'une fin des empoissonnements à 5 ans. C'est un signal positif, mais il faut qu'il s'accompagne dès cette année d'une baisse par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, nous envisageons d'important travaux de création de frayère et reconnexion hydraulique sur l'ensemble du site. Vous serez bien sûr consultés sur le fond technique. Nous avons identifiés les enjeux piscicoles mais aussi habitats aquatiques comme déterminant aussi pour le site (priorité aux oiseaux compte tenu de la ZPS), mais nous visons évidemment une plus grande naturalité. La pêche doit suivre ce mouvement (no kill, retrait des espèces EE, fin des rempoissonnement, respect des zones de réserve et effectivement restauration de milieux, réflexion sur le silure ...) Si l'AAPPMA sur des chantiers bénévoles, pourquoi pas, on en discute en associant l'équipe sur place.

Aussi pour éviter toute incohérence, et aussi parce que le « droit d'aménager » ne vous est pas délégué avec le droit de pêche, tous les travaux que vous envisageriez FD ou APPMA doivent recueillir notre accord préalable écrit.

Dans l'immédiat, tel que prévu dans la convention cadre, avez-vous prévu d'apposer la signalétique zone de pêche en cohérence avec les dernières validations ?